



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Entreprises de l'aménagement des territoires de Montagne : les grands oubliés des mesures de soutien du gouvernement !

**12 mars 2021 – La visite d'Alain Griset, ministre délégué aux PME en Savoie le 4 mars dernier, n'aura pas suffi à lever les craintes de l'Afmont et du Cluster Montagne. Les entreprises liées à l'économie des stations n'ont toujours pas de certitude quant à leur éligibilité aux mesures d'urgence. Elles n'ont pas non plus reçu de garantie sur la prise en compte de la temporalité spécifique à leur activité - différente de celle des domaines skiables. La reprise, pour elles, devra attendre la fin de la prochaine saison au printemps 2022 ; d'ici là, des fleurons de notre industrie alpine vont disparaître.**

En 2021, 65 % des entreprises de l'aménagement de la montagne envisagent une baisse de CA de plus de 50 % et 25 % prévoient même une baisse supérieure à 70 %. Le recours au chômage partiel est massif (plus de 50 % des entreprises), des licenciements sont déjà une réalité et de nombreux autres sont annoncés. C'est toute une filière industrielle française reconnue au niveau mondial qui est en péril !

Malgré les appels au secours, les difficultés des entreprises de l'aménagement en montagne n'ont été reconnues que très partiellement. Ces sociétés, qui ont pourtant développé des savoir-faire très spécifiques liés à la montagne, peinent à faire reconnaître leur dépendance totale au secteur des domaines skiables. Dans un courrier récemment adressé au premier ministre Jean Castex, le Cluster Montagne et l'Afmont réclament avec insistance que toutes les catégories de fournisseurs dont l'activité est directement liée aux domaines skiables - fabricants, prestataires, distributeurs - rejoignent le dispositif d'aides annoncé le 1er février 2021 et puisse bénéficier du nouvel étage « coûts fixes » du fonds de solidarité, destiné à garantir la couverture de 70% des charges fixes.

Ils alertent également le gouvernement sur le fait que les difficultés de la filière ne font que commencer. Les domaines skiables - ouverts 4 à 5 mois l'hiver- génèrent l'activité économique chez ces fournisseurs pour toute l'année qui suit. Avec le peu d'investissements envisagés dans les mois qui viennent, la reprise ne sera donc pas attendue avant le printemps 2022 pour ces entreprises. Une véritable catastrophe en perspective sur le plan économique, sur l'emploi et les capacités industrielles de la filière ! Les conséquences seront lourdes et durables pour tout l'écosystème du secteur, depuis les territoires de montagne, impactés par la perte de savoir-faire en matière d'aménagement, jusqu'en plaine avec des disparitions d'entreprises. Il est donc indispensable de prolonger les différents dispositifs dans le temps et de les décorrélés des périodes de fermetures administratives.

Enfin, les deux associations demandent à ce que le futur plan de relance de la montagne incite massivement et sans restriction les investissements sur les domaines skiables : leur compétitivité par rapport aux stations européennes reste le moteur de la durabilité et de la diversification, et donc d'un tourisme de montagne pérenne qui garantira le maintien de savoir-faire spécifiques, la préservation de l'emploi sur les territoires et la survie économique de toute la filière.

---

#### CONTACTS

**Patrick GRAND'EURY – Président du Cluster Montagne**  
[p.grandeury@cluster-montagne.com](mailto:p.grandeury@cluster-montagne.com)

**Didier BIC – Président de l'AFMONT**  
[Didier.Bic@pistenbully.fr](mailto:Didier.Bic@pistenbully.fr)

#### CONTACT PRESSE

**Sophie MERINDOL - InfluenSo**  
[sophie.merindol@influenso.com](mailto:sophie.merindol@influenso.com)  
Tél : 06 37 84 19 70



### **Les entreprises concernées**

Elles sont au nombre de 450, réparties sur le territoire national, des plus gros constructeurs de remontées mécaniques aux plus petits bureaux d'études, en passant par les fournisseurs d'équipement de sécurité, production de neige de culture, entretien des pistes de ski, etc. Elles représentent plus d'un milliard d'Euros de chiffre d'affaires annuel et 5500 salariés permanents.

### **Le Cluster Montagne**

Créé en 2012 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Cluster Montagne est l'accélérateur de développement durable et d'innovation en montagne. Ses actions de mise en réseau, de formation, de soutien à l'innovation et au développement commercial de ses entreprises membres (industriels, équipementiers, bureaux d'études, services, start-up) s'opèrent en lien étroit avec les institutions professionnelles et les établissements de recherche et de formation de la filière. Le Cluster Montagne contribue ainsi à la performance durable, à l'attractivité et à la transformation des destinations touristiques de montagne. Il est aussi l'ambassadeur du savoir-faire français à l'international. Le Cluster Montagne compte 235 membres.

[www.cluster-montagne.com](http://www.cluster-montagne.com)

### **L'Afmont**

L'Afmont est une association loi 1901 créée en 2008. Son but principal est de regrouper les entreprises fournissant des matériels et services pour l'aménagement de la montagne en vue de mener des actions conjointes. Les missions de l'Afmont sont proches de celles d'un syndicat professionnel, qu'elle n'est cependant pas en raison de la diversité des secteurs industriels et tertiaires représentés. L'Afmont mène des actions communes au service d'un collectif et de l'intérêt général : sa vocation est de coordonner, de mettre en relation, et de regrouper l'ensemble de ses membres chaque fois qu'une thématique l'exige.

[www.afmont.fr](http://www.afmont.fr)

---

#### **CONTACTS**

**Patrick GRAND'EURY – Président du Cluster Montagne**  
[p.grandeury@cluster-montagne.com](mailto:p.grandeury@cluster-montagne.com)

**Didier BIC – Président de l'AFMONT**  
[Didier.Bic@pistenbully.fr](mailto:Didier.Bic@pistenbully.fr)

#### **CONTACT PRESSE**

**Sophie MERINDOL - Influenso**  
[sophie.merindol@influenso.com](mailto:sophie.merindol@influenso.com)  
Tél : 06 37 84 19 70